

portant. On assure que les patriotes sont trois fois plus nombreux que les royalistes. Ces derniers ne comptent guère que de 4 à 6,000 hommes sous les armes, parmi lesquels 350 Européens seulement. On croit en conséquence que sous peu Bolívar sera en possession de Caracas. Il y a eu divers combats sanglans entre des corps détachés des deux armées; dans l'un de ces engagements, Paez, général des indépendans, a perdu la vie. Cet officier est vivement regretté, et sa mort est une grande perte pour les patriotes. Son commandement a été donné au général Soublotte.

ESPAGNE

Madrid, le 2 mai.

On croyait généralement que c'était le colonel Herrera Davila qui était chargé d'instruire le procès contre les auteurs du massacre de Cadix. On sait aujourd'hui que la mission de cet officier se bornait à ôter le commandement aux généraux Freyre, Campana et Valdès; à le remettre aux généraux O'Donoju, Jaquegui et un autre; à prendre des renseignemens sur tout ce qui s'était passé à Cadix, et à en instruire le gouvernement. C'est le colonel don Garpar Harnosa qui est actuellement chargé de cette instruction. Le général Campana a été arrêté, le 14, à San-Lucar; ses papiers ont été saisis, et il a été transféré au fort Saint-Petri. Le général Valdès a été aussi arrêté le 16, et renfermé dans le château de Triana. Les chefs des corps des Guías et Lealtad, M.M. Capaceta et Gabarri, ont été, avec quelques officiers de ces corps, transférés aux quatre tours de la Carraca. On est assuré que plusieurs autres arrestations doivent suivre celle de ces chefs. Cette cause se suit avec une très grande activité; elle sera bientôt en état d'être jugée.

Le gouvernement vient d'être prévenu qu'une grande quantité de Français et d'autres étrangers établis depuis longtemps en Espagne, mais qui ne sont point pourvus de lettres de naturalisation, ont voté dans les dernières élections. On pense que, pour n'en pas entraver la marche, le gouvernement approuvera les votes de ces étrangers, mais qu'ils seront tenus de solliciter sur-le-champ des lettres de naturalisation.

Le nouveau chef politique de l'Estramadure, don Alvaro Gomez, instruit que des gens mal-intentionnés cherchaient à jeter de la défaveur sur les institutions constitutionnelles, adressa le 12 une proclamation énergique aux habitans de cette province. Après avoir énuméré et réfuté les imputations ridicules que les ennemis de l'ordre font à la constitution, il ajoute :

« Ils se servent de ces prétextes et d'autres semblables pour déduire et égayer les hommes simples et crédules; le but qu'ils se proposent, c'est de nous maintenir dans la stupidité et l'ignorance, de nous faire forger nous-mêmes les chaînes qui doivent nous tenir dans l'oppression et sceller de notre sang la perpétuité de l'abus, tandis que cette méprisable vermine de la société vivra dans l'abondance et dans une insolente opulence, en insultant à la misère publique. » Cette proclamation termine en recommandant la paix, l'union et la fraternité.

Le *Palladium constitutionnel*, ou *Diario patriótico*, continue à donner les débats des deux sociétés de Lorençini et de Saint-Sébastien. Dans la pre-

mière, la séance du 26 avril a été consacrée presque en entier à des réclamations particulières. Cependant le citoyen Perez a prononcé un discours remarquable sur le soin qu'il fallait avoir de ne pas laisser entrer dans les milices les ennemis du nouvel ordre de choses.

Dans la société de Saint-Sébastien, M.M. Cabaza et Xorel prononcèrent le 26 avril des discours qui firent une grande impression. Le second de ces orateurs recommanda la modération, prêcha le règne des lois, et vanta la conduite franche et loyale du roi. M. Zayas, qui lui succéda à la tribune, fit un discours remarquable sur l'état actuel de la France...

Les séances du 27 avril ont été plus intéressantes encore. Dans celle de Lorençini, il s'est élevé des discussions animées sur la nomination de huit aides-de-camp de S. M., qui, choisis parmi les patriotes les plus purs, allaient peut-être se corrompre et s'amollir dans les cours. On a vu avec peine Ferdinand prendre une mesure que Louis XIV, Frédéric II et Napoléon avaient adoptée avant lui. La séance de Saint-Sébastien a été plus calme; mais l'attention a été réveillée par la lecture qu'a faite M. Barrera d'un manuscrit trouvé à l'inquisition de Madrid.

Dans l'article *variétés* du journal que nous analysons, on parle de l'impression qu'a faite en Allemagne la révolution d'Espagne.

FRANCE

Paris, le 15 mai.

Aujourd'hui, après la messe, le roi a reçu en audience particulière M. le comte de Ségur, chargé de remettre à M. le ministre de la justice le rapport de Russie, sur la perte que la France a faite dans la personne de S. A. R. le duc de Berry. S. Exc. a été présentée par M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le 8, à Grenoble à 5 heures de l'après-midi.

— M. Popule, qui s'était absenté de la chambre des députés pour raison de santé, vient d'arriver à Paris, et il s'est fait inscrire pour parler contre le projet de loi d'élection; c'est le 89^e orateur qui doit combattre le projet, et le 125^e opposant.

— On prétend que les neuf députés signataires du projet de la souscription dite nationale ont adressé à M. le ministre de la justice une demande tendant à être compris dans les poursuites judiciaires dirigées contre les autres membres du comité de cette souscription.

— Nous pouvons affirmer, dit la *Gazette de France*, que les révélations de Gravier ont conduit à des résultats très importants, mais la qualité de plusieurs des personnes qui se trouvent compromises fait présumer que le public ne sera probablement pas instruit de tous les secrets de la procédure.

— La cour d'assises a statué ce matin sur l'opposition formée par le sieur Bidault, éditeur responsable du *Constitutionnel*, à l'arrêt par défaut rendu dernièrement contre lui; et qui l'avait condamné à 5 ans de prison et 12,000 francs d'amende. Le jury, après une heure de délibération, a déclaré le sieur Bidault coupable de provocation à la guerre civile. Il est condamné, en conséquence, à deux années d'em-

prisément, à 10,000 fr. d'amende, à l'affiche du
au nombre de 500 exemplaires, et aux frais.
La cour avait jugé dans la même audience deux jeu-
nes gens prévenus d'avoir exposé en vente et vendu
des gravures obscènes. Le premier, qui se nomme
Desmazures, a été condamné à 6 mois de prison et
à 100 fr. d'amende; le second, qui se nomme Bour-
jant, à 15 fr. et à 5 jours d'emprisonnement.

Bourse de Paris, du 13 mai.

Cinq p. c. bons jouiss. du 22 mars 1820, 73 fr. 55 c.
Actions de la banque, 1498 fr. 75 c.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Bruxelles, le 16 mai.

On assure que MM. les curés Moenens et Consin ont
demandé leur mise en liberté sous caution.

Le même orage qui a devasté une partie de la
province d'Anvers, a aussi occasionné de grands dégâts
dans le Brabant septentrional, surtout dans l'arron-
dissement de Boule-Duc. Dans le village d'Herpt,
près de Louvain, plusieurs maisons ont été endom-
magées ou détruites.

M. Michiels de Heyn adresse à ses concitoyens
que la souscription en faveur de M. Vanderstraeten
s'est élevée à la somme de 3028 fr. 65 c. Il espère
que les personnes qui n'ont point encore souscrit par
la considération que M. Vanderstraeten s'était pourvu
en cassation se seront plus arrêtés par ce motif, main-
tenant qu'il s'est désisté de ce pourvoi; il espère qu'il
suffira d'indiquer le déficit pour exciter ses concitoyens
à le remplir, et il s'engage à garder dans le plus
profond secret les noms de ceux qui se feront inscrire
sur la liste supplémentaire et qui voudraient rester
ignorés. On considérera, qu'outra l'amende de 3000
francs, il a été dévoué aux
sacrifices.

Il paraît que le grand-duc Constantin de Russie
contractera un second mariage avec une Polonoise; que
les feuilles du Nord ne désignent point encore.

ANNONCES.

A vendre sur saisie les immeubles dont la désignation
suit, situés sous les communes de Millen et Her-
deren, canton de Tongres, arrondissement de
Maestricht, qui est le premier de la province de
Limbourg. Savoir:

1.° Vingt-deux grandes verges ou quatre-vingt-douze
ares 955 milliars de terre arable, situées au lieu dit
Herberge-sraat sous Millen, tenant vers Millen aux
prairies de Millen, vers Maestricht à la veuve Her-
man Dewalff, vers Visé Pierre Coenegracht, vers
Bilsen le comte de Borggraaf, évaluées dans la ma-
trice de rôle de la contribution foncière à un revenu
net de 40 francs 65 centimes et exploitées par Pierre
Joseph Dewalff de Millen.

2.° Neuf grandes verges ou trente-huit ares 187 mil-
liars de terre, situées sous la même commune, au
lieu dit op de Meerestraat, tenant vers Herderen la
rue dite Meerestraat, vers Maestricht Pierre Liessens,
vers Visé et Millen André Erkens de Liège, évaluées
dans la matrice de rôle de la contribution foncière
à un revenu net de 18 francs 56 centimes, et exploi-
tées par Pierre-Joseph Dewalff susdit.

3.° Douze grandes verges ou cinquante ares 691 mil-
liars de terre, situées sous la même commune, au
lieu dit op den Falderweg, tenant vers Fall-et-Mheer
Pierre Liessens et Arnold Meertens, vers Millen
Pierre Liessens et autres, vers Visé la veuve Arn Id
Liessens et la veuve Mathieu Toppet et vers Her-
deren André Erkens, évaluées dans la matrice de
rôle de la contribution foncière à un revenu net de
21 francs 39 centimes, exploitées par Libert Froid-
mont de Millen.

4.° Trois bonniers ou deux hectares cinquante-trois
ares 455 milliars de terre, situés dans la même com-
mune au lieu dit aan het Limje, tenant vers Liège
den Meerenweg, vers Maestricht Pierre Liessens et
autres, vers Visé Gerard Renier et autres, vers Mil-
len le chemin dit de Lange-straat, évalués dans la
matrice de rôle à un revenu net de 152 francs 29
centimes, exploités la moitié par Libert Froidmont et
l'autre moitié par Pierre Joseph Dewalff susdit.

5.° Douze grandes verges ou cinquante ares 691 mil-
liars de terre, situées sous la même commune, au
lieu dit in den Elderen bodem, tenant vers Tongres
à Jean Henrotte, vers Maestricht aux héritiers Dirk
Roskamps, vers Millen Jean Bouveroux, vers Elde-
ren Pierre Coenegracht, évaluées dans la matrice de
rôle à un revenu net de 26 francs 49 centimes, ex-
ploitées par Pierre Joseph Dewalff susdit.

6.° Quatorze grandes verges ou cinquante-neuf ares
159 milliars de terre, situées sous la même commune
au lieu dit in den Elderen bodem, tenant vers Tong-
res la veuve Corneil Renier, vers Elderen la veuve
Adam Meers, vers Maestricht la veuve Stassen et
autres, évaluées dans la matrice de rôle à un revenu
net de 27 francs 15 centimes, et exploitées par Pierre
Joseph Dewalff susdit.

7.° Sept et demi grandes verges ou trente-un ares
682 milliars de terre, situées sous la même commune,
au lieu dit op het Bergerpaatje, tenant vers Steen-
straat la veuve Corneil Renier, vers Elst à Pierre-
Coenegracht, vers Millen à Gaspar Coenegracht,
vers Sluse au sentier dit Burgerpaatje, évaluées dans
la matrice de rôle à un revenu net de 16 francs 12
centimes, et exploitées par Libert Froidmont susdit.

8.° Onze grandes verges ou quarante-six ares 466
milliars de terre, situées sous la même commune, au
lieu dit Bergerpaatje, tenant vers Steen-straat à André
Erkens, vers Elst aux chemins de la campagne, vers
Millen François Henkens, vers Sluse les héritiers
Dewalff, évaluées dans la matrice de rôle à un revenu
net de 19 francs 71 centimes, exploitées par Libert
Froidmont susdit.

9.° Six grandes verges ou vingt-cinq ares 545 mil-
liars de terre, situées sous la même commune, au lieu
dit agter Hubert Dorletshoff, tenant vers Millen
Hubert Durler, vers Maestricht et Steenstraat à André
Erkens, vers Visé à la veuve Herman Dewalff, éva-
luées dans la matrice de rôle à un revenu net de 12
francs 6 centimes, et exploitées par Libert Froid-
mont susdit.

10.° Dix grandes verges ou quarante-deux ares 242
milliars de terre, situées sous la même commune, au
lieu dit aan de Steenstraat, tenant vers Tongres

